



Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : Val-des-Monts Date : 19-06-2019

Nombre de signalements de violence : 59 Nombre de signalements d'intimidation :_0

Nombre de plaintes :_0

Rappel des défis et des objectifs priorisés pour l'année scolaire 2018-2019			
Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école	Au regard des manifestations		
(à développer, consolider ou maintenir) 1- Auprès des marcheurs : une intervention devait être prévue pour prévenir toutes formes d'intimidation. (rencontres individuelles 2 fois/année) 2- Auprès des témoins : Lors des ateliers sur l'intimidation, une partie devait être consacrée aux témoins. Organisation d'un lieu et d'une méthode de dénonciation confidentielle. Un support devait être prévu lors de l'intervention. 3- Au niveau des lieux : Une organisation physique et ludique de la cour d'école. 4- Une révision de la surveillance à l'extérieur et à l'intérieur de l'école. 5- Formation auprès des adultes. 6- Mise en place d'une façon claire de dénoncer. 7- Mise en place des ateliers d'information et d'habiletés sociales. 8- Assurer un arrimage entre tous les intervenants de l'école.	(ex.: actes de violence, sentiment de sécurité) Un sondage a été effectué auprès des élèves de 4e à 6e année. 2 élèves sur 108 disent avoir vécu des actes de violence mais résolus après l'intervention. - 98 % des élèves disent se sentir en sécurité à l'école - 98 % disent ne pas vivre d'intimidation Nous avons distribué 59 billets orangés concernant la violence dont 48 billets pour la violence physique et 11 billets violence verbale). Aucun billet d'intimidation n'a été émis en 2018-2019.		



Mise en œuvre des moyens

Oui, tous les moyens ont été mis en place

Les difficultés rencontrées :

- 1- Aucune difficulté rencontrée
- 2- La peur des représailles de la part de l'auteur de l'acte de violence est toujours très présente malgré l'information transmise. De plus, le regard des autres est encore très important face à une situation de violence. Les élèves ne veulent pas passer pour des peureux, des rapporteurs.
- 3- Aucun problème
- 4- Aucun problème
- 5- Aucun problème
- 6- Aucun problème
- 7- Aucun problème
- 8- Aucun problème

Il est nécessaire de faire régulièrement de la régulation.



Les éléments facilitants :

- 1- Un sondage a été distribué aux élèves de 4^e à la 6^e année.
- 2- L'action auprès des témoins a été facilitée par la présentation d'ateliers sur l'intimidation à raison de 2 ateliers par groupe en 4^e année. L'actualisation de l'atelier a été possible grâce à la collaboration d'une conseillère à commission scolaire. Un calendrier des présentations a été planifié selon les disponibilités des enseignants. La méthode de dénonciation est facilement accessible et sécuritaire concernant la confidentialité. Le local d'arrêt de soutien sous la direction de la TES facilite l'intervention et la prévention des actes de violence.
- 3- Les éducatrices ont le mandat d'animer des jeux sur la cour d'école. L'enseignant d'éducation physique intègre à sa planification l'enseignement de jeux extérieurs. Une division de la cour permet un grand nombre jeux d'équipes. Une assignation spécifique ainsi qu'une tâche à respecter est rappelée à chaque début d'année. Beaucoup de matériel est mis à la disposition des élèves. Des jeux sont organisés hebdomadairement par les adultes.
- 4- À chaque début d'année des assignations et des actions sont mises à jour et présentées en assemblée générale auprès du personnel. Le personnel adhère au plan de surveillance. Les caméras bonifient l'information.
- 5- La mise à jour de la formation auprès des surveillantes et éducatrices du service de garde et la durée ont été adéquates et appropriées pour des actions à poser. Les surveillantes de diner sont de plus en plus vigilantes, compétentes et communiquent davantage les informations pertinentes à la TES.
- 6- La méthode de dénonciation est connue de tous et accessible en tout temps.
- 7- Une collaboration de la commission scolaire a permis de réaliser des ateliers sur l'intimidation au 2^e cycle. Au 1^{er} cycle, c'est sous la forme ludique que les habiletés sociales, la résolution de conflits ont été travaillées en 1^e année, en 2^e année.
- 8- La stabilité du personnel et des points de surveillance.



L'impact des actions mises en place			
Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
Chez le personnel (Notamment les relations entre le personnel et entre le personnel et les élèves) Les relations entre les membres sont très positives puisqu'ils travaillent dans le même sens à la sécurité et au bien-être de chaque enfant. Tous les intervenants suivent la même démarche ce qui entraine une augmentation du sentiment de sécurité chez les élèves. Les enseignants ont beaucoup moins d'interventions à faire à ce niveau.			Cela favorise les relations avec nos partenaires puisqu'on travaille dans le même sens afin de répondre le plus possible au besoin de l'enfant.



Recommandations

. No de résolution : CE 021,

Introduire le nouveau code de vie.

Enseignement explicite des comportements attendus.

Organisation d'activités de masse valorisant les comportements attendus.

Arrimer les interventions des récréations du matin et du diner.

Poursuivre les ateliers sur les habiletés sociales tout en maintenant les lectures et les mises en situation auprès des élèves de 1^e, 2^e et 3^e au besoin.

Poursuivre la planification des ateliers dès le début de l'année.

Poursuivre le rappel des consignes et des étapes d'intervention à tout le personnel en début d'année.

Maintien de l'affichage des règles de conduite attendues dans les corridors et les endroits stratégiques.

Concernant le civisme, poursuivre la présentation du vidéo sur les comportements adéquats auprès des élèves de 2^e année.

Maintenir et améliorer le sondage auprès des élèves de 4^e à 6^e.